

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 23 février 2012**

**DCM N° 12-02-01**

**Objet : Etat n°1 de régularisation des décisions modificatives.**

**Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué**

Cet état ne comprend que des mouvements sur le **Budget Principal** et présente un total général de 4.174.298,73€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 4.134.498,73€ ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 39.800,00€.

**Pour la section d'investissement**, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- les avenants aux conventions de mandat avec Metz Métropole sur le Mettis qui ajustent le volume de travaux porté par l'Agglomération : 4 165 787€ inscrits en dépenses et recettes ;
- un rééquilibrage entre l'enveloppe dédiée aux projets informatiques propres à la Ville et la participation au Schéma Directeur du Système d'Information commun avec Metz Métropole (205.000 €) ;
- la participation de la Ville de Metz à l'étude de reconversion de la caserne Desvallières portée par l'EPFL : 30.000€.

**Pour la section d'investissement**, les principaux mouvements en recettes concernent :

- la modification de l'avance de Metz Métropole dans le cadre des avenants aux conventions de mandat sur le Mettis : 4 165 787€.
- la participation obtenue auprès du Conseil Général pour les travaux de chauffage dans le Temple Neuf : 31 208€.

**Pour la section de fonctionnement**, le principal mouvement en dépenses concerne le marché d'analyse et d'optimisation de la tarification municipale : 50 000€.

**Pour la section de fonctionnement**, le principal mouvement en recettes concerne la participation obtenue auprès de la Banque Populaire Lorraine Champagne pour le projet de classement du centre historique et de la nouvelle ville allemande : 30 000€.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

**VU** le projet d'état n°1 de régularisation des décisions modificatives présenté par le Maire pour l'exercice 2012, dont le détail est annexé,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
Mouvements positifs réels	4.437.402,73	4.196.995,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-302.904,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-62.496,27
<b>Totaux</b>	<b>4.134.498,73</b>	<b>4.134.498,73</b>

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
Mouvements positifs réels	113.210,31	39.800,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-10.914,04	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-62.496,27	
<b>Totaux</b>	<b>39.800,00</b>	<b>39.800,00</b>
 <b>Totaux généraux</b>	 <b>4.174.298,73</b>	 <b>4.174.298,73</b>

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire,  
Le Conseiller Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE.

Service à l'origine de la DCM : Finances

Commissions : des Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47

Absents : 8

Dont excusés : 7

**Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE**